

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB2012/37

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 19

(Dont pouvoirs : 3)

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le treize juin deux mille douze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET,

Date de la convocation : 4 juin 2012

Mme FABRITIUS est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: *Mesdames* Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Jean-Pierre GUERIN ; Jean-Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gildas THIEBAULT

Représentés: Mme Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M. Claude ANCELME ; M. Dominique GUERIN donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; M. Gérard SOUDANT donne pouvoir de vote à M. Jacques BOUILLON.

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE
RENOUVELLEMENT DE LA SCÉNOGRAPHIE DU PAD**

Vu la délibération n°DC2012/02 du Conseil de Communauté en date du 23 février 2012 délégrant au Bureau la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 200 000 € HT ;

Vu la délibération n°DB2011/32 du Bureau du 6 octobre 2011 autorisant le lancement d'une procédure adaptée pour un marché de maîtrise d'œuvre incluant des prestations d'architecte/scénographe d'expositions visant à concevoir et encadrer la réalisation d'un nouvel espace scénographique par renouvellement et extension de la scénographie actuelle du Parc Argonne Découverte ;

Considérant les réunions du jury en date des 6 mars, 28 mars et 22 mai ;

Vu l'avis unanime remis par le jury pour retenir le projet proposé par la société Harmatan

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre « renouvellement et extension de la scénographie « Nocturnia » à la société Harmatan avec un taux de rémunération de 16 % soit 160 000 € HT (budget travaux de 1 000 000 €)
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme, le 15 juin 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

